

Honoraires de transaction maximum Calculés sur le prix net vendeur

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

Habitations :

Prix du bien	Honoraires TTC
Jusqu'à 100.000€	Forfait 6000€
Parking/box	Forfait 3000€
De 100.001€ à 250.000€	6%
De 250.001€ à 550.000€	5%
De 550.001€ à 750.000€	4%
Au-delà de 750.000€	3%

Murs commerciaux et fonds de commerce : 10 %

Honoraires de location (TTC)

Honoraires pour les baux d'habitation régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

Zones	Honoraires Locataire		Honoraires Bailleur	
	Visite	Etat des lieux	Visite	Etat des lieux
	Constitution dossier Rédaction bail		Constitution dossier Rédaction bail	
Zone très Tendue (1)	12€/m ²	3€/m ²	12€/m ²	3€/m ²
Zone tendue (2)	10€/m ²	3€/m ²	10€/m ²	3€/m ²
Reste du territoire	8€/m ²	3€/m ²	8€/m ²	3€/m ²

(1) Liste des villes disponible dans l'arrêté du 22 décembre 2010

(2) Liste des villes disponible dans le décret n°2013-392 du 10 mai 2013

Honoraires gestion locative (TTC)

Honoraires de gestion : 7 % sur les encaissements*

Assurance loyers impayés : 3% sur les encaissements*

*encaissements : loyer + charges